RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE MEYENHEIM

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.
L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.
Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2020 génère un excédent net de 1 398 363,07 €.

➢ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 474 700,04 €.
Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7,80 % par rapport à celles de 2019.
Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement). Elles sont regroupées en 4 catégories principales :

011 charges à caractère général (achat de petit matériel, chauffage, fêtes et cérémonies, entretien et réparations, assurances ...)
012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ....)
66 charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie ....)
67 charges exceptionnelles (subvention du service eau-assainissement) et les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions).

Chapitre	Dépenses
011 Charges à caractère général	159 664,04 €
012 Charges de personnel	174 727,02 €
014 Atténuation de produits	13 009,00 €
65 Autres charges de gestion courante	112 299,98 €
67 Charges exceptionnelles	15 000,00 €
TOTAL	**474 700,04 €**

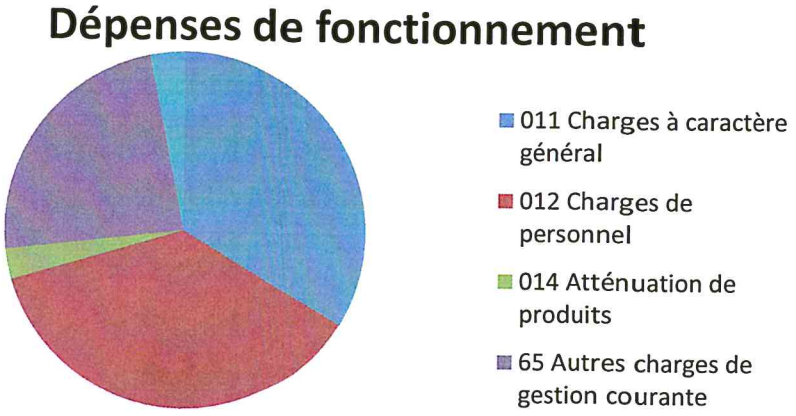

➢ Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 873 063,11 €.
Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 14,36 % par rapport à celles de 2019.
Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaire (produits exceptionnels sans encaissement). Elles sont regroupées en 8 catégories principales :

70 Produits divers (vente de bois, concessions cimetière, redevance d'occupation du domaine public ...)
73 Produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti, attribution de compensation de la taxe professionnelle, TCFE, redevance sablière)
74 Dotations, participations de l'Etat, et PVR
75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers, location de la salle polyvalente)
76 Produits financiers
77 Produits exceptionnels (sinistres voirie, ...)
013 Atténuation de charges (remboursement rémunération du personnel)
002 Excédent reporté

Chapitre	Recettes
002 Excédent reporté	1 079 329,61 €
70 Produits des services	23 622,28 €
73 Impôts et taxes	371 656,65 €
74 Dotations et participations de l'Etat	274 833,83 €
75 Produits de gestion courante	120 676,17 €
76 Produits financiers	3,36 €
77 Produits exceptionnels	2 941,21 €
013 Atténuation de charges	
TOTAL	**1 873 063,11 €**

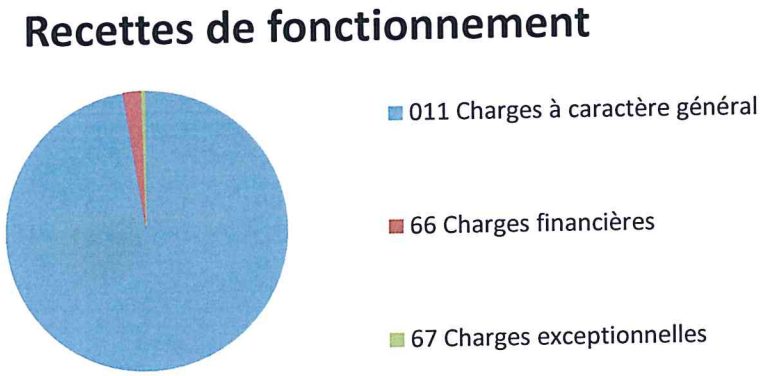

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2020 génère un excédent d'investissement de 5 396,82 €

➢ Dépenses

Chapitre	Dépenses
001 - Déficit d'investissement reporté	43 692,54 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains (plantations)	7 158,62 €
21318 – Autres bâtiments publics (aménagements salle polyvalente)	19 667,42 €
2188 – Autres installations (aménagements aires de jeux)	13 862,40 €
TOTAL	**84 380,98 €**

Dépenses d'investissement

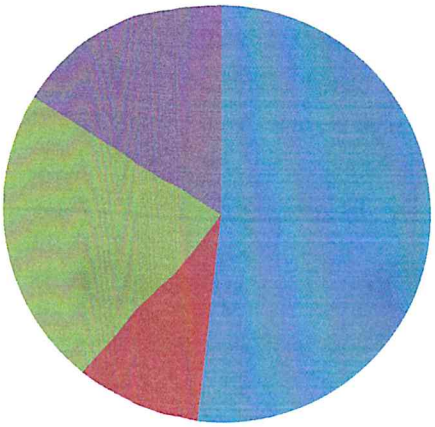

Le déficit d'investissement est couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé (voir recettes d'investissement, compte 1068).

Les principaux investissements 2020 ont été les suivants :
Plantation de cyprès
Travaux salle polyvalente : lave-vaisselle, frigo, évier, éclairage, alarme, chauffe-eau
Aménagement aires de jeux

➢ Recettes

Chapitre	Recettes
10222 - FCTVA	21 541,95 €
10226 - Taxe d'aménagement	24 418,78 €
13 – Subventions d'investissement reçues	124,53 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	43 692,54 €
TOTAL	**89 777,80 €**

Recettes d'investissement

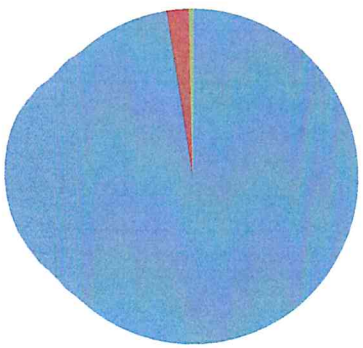

Capacité d'Autofinancement (CAF) :

CAF Brute :
La capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

CAF Nette :
La capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées

Endettement

La commune de Meyenheim n'a actuellement aucun emprunt en cours.

Taux d'imposition

	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	6,30 %	6,30 %	*
Taxe foncière bâtie	7,30 %	7,30 %	7,30 %
Taxe foncière non bâtie	27,80%	27,80%	27,80%

* En raison de la suppression de la taxe d'habitation, le taux n'est plus voté depuis 2020

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2020 génère un excédent net de fonctionnement de 5 695,73 €

➢ Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 128 427,70 €. Elles ont augmenté de 5,71 % par rapport à celles de 2019.
Comme pour le budget principal, les dépenses sont regroupées en 4 catégories :

Chapitre	Dépenses
011 Charges à caractère général	125 110,14 €
66 Charges financières	2 768,74 €
67 Charges exceptionnelles	548,82 €
TOTAL des dépenses réelles	**128 427,70 €**
042 Dépenses d'ordre	47 557,00 €
TOTAL	**175 984,70 €**

Les dépenses d'ordre sont constituées de l'amortissement des travaux d'investissement.

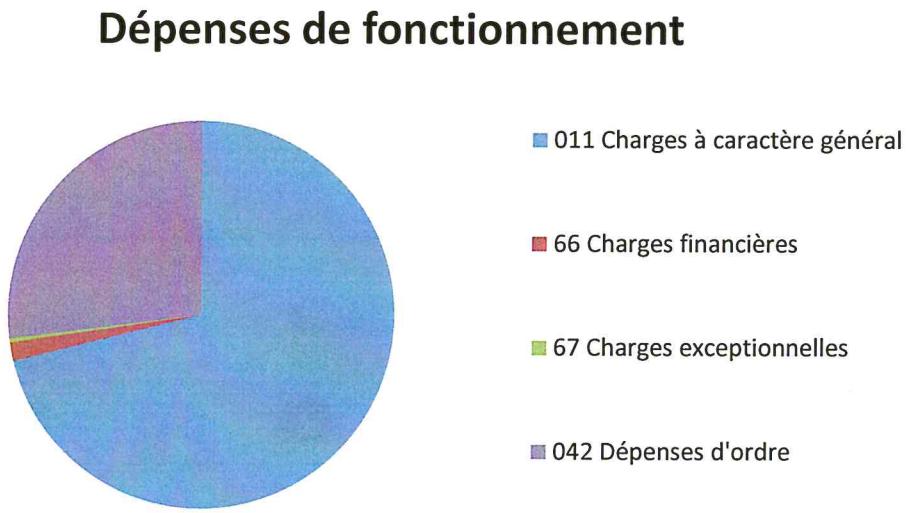

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 181 680,43 €.
Elles ont diminué de 27,97 % par rapport à celles de 2017. Elles sont regroupées en 8 catégories principales :

Chapitre	Recettes
70111 – Vente d'eau	66 603,63 €
701241 – Redevance pour pollution d'origine domestique	13 983,90 €
704 – Travaux (droits de branchement)	4 916,49 €
70611 – Redevance d'assainissement collectif	41 576,73 €
706121 – Redevance modernisation des réseaux	8 707,06 €
7064 – Location de compteurs	13 900,00 €
774 – Subvention exceptionnelle du service général	15 000,00 €
002 – Excédent de fonctionnement	14 035,60 €
TOTAL	178 723,41 €

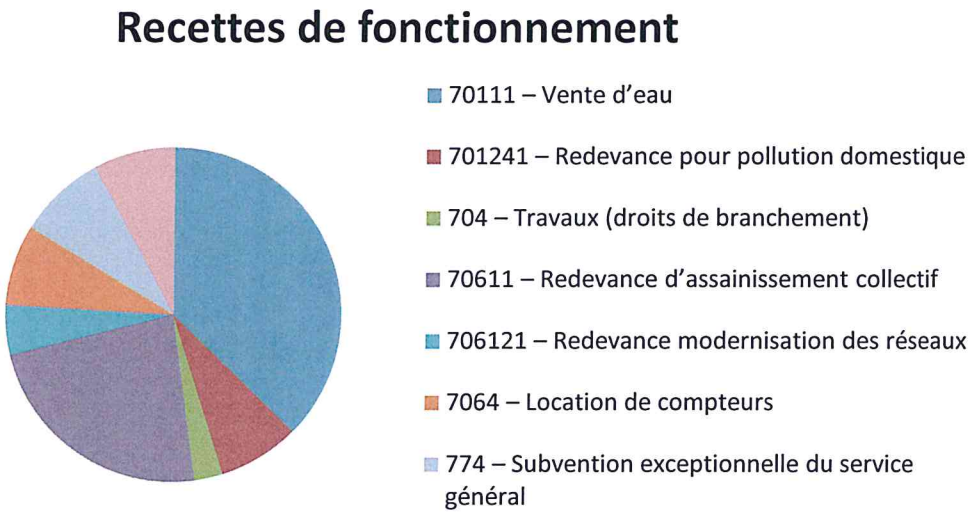

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2020 génère un excédent d'investissement de 10 725,38 €

➢ Dépenses

Comme pour le budget de la commune, les dépenses du service eau regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement des travaux sur des réseaux d'eau et d'assainissement (extensions, remplacement de conduites et de poteaux d'incendie).

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement, nécessaire pour les travaux sur les réseaux d'eau (sur 40 ans) et d'investissement (sur 60 ans).

Chapitre	Dépenses
1641 – Emprunts (remboursement du capital)	19 463,48 €
2315 – Travaux réseaux eau et assainissement	85 050,18 €
001 – Déficit d'investissement reporté	77 387,16 €
13916 - Dépenses d'ordre (subvention d'investissement)	2 957,02 €
TOTAL	184 857,84 €

Dépenses d'investissement

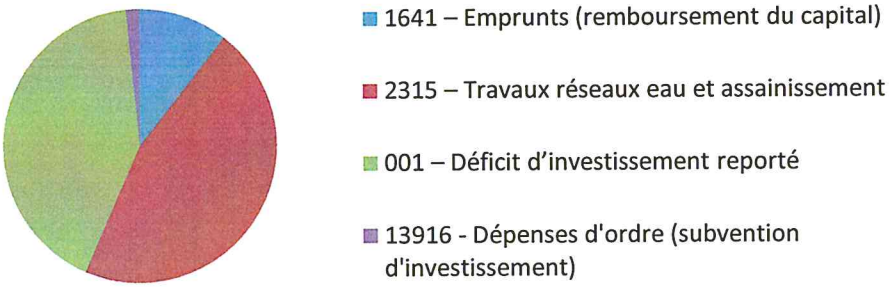

➢ Recettes

Comme pour le budget de la commune, les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :
- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation de résultat,
- Les recettes propres (subventions, FCTVA…)

Chapitre	Recettes
1068 -Excédent de fonctionnement capitalisé	15 599,03 €
10222 - FCTVA	17 835,61 €
040 – Opérations d'ordre	35 303,00 €
TOTAL	**68 737,64 €**

Recettes d'investissement

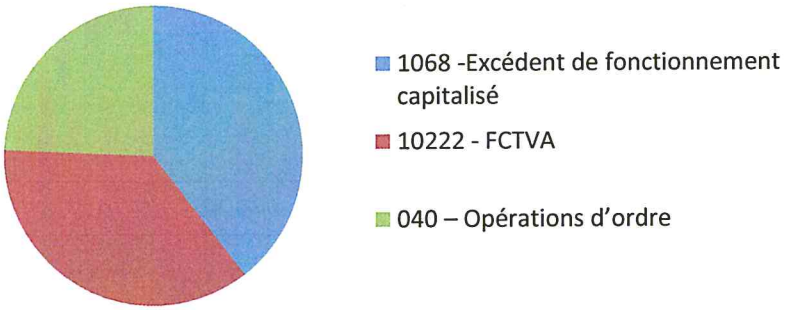

Fait à Meyenheim, le 12 avril 2020

Le Maire

F. BOOG

MAIRIE DE MEYENHEIM HAUT-RHIN